

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

des forêts privées de la Mauricie

2017



Tome 3 - Plan d'action



Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie

MISE À JOUR
2017

Tome 3

Plan d'action

**Équipe de rédaction et de réalisation de la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)
des forêts privées mauriciennes**

Nathalie Blais, ing.f.

Josée Bussièrès, ing.f., M.Sc.

Contribution des membres du comité technique.

Mario Blais	AMFM
Louis Filteau	MRC Mékinac
Yves Gauvreau	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Patrick Lupien	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
Gilbert Nolet	Groupement forestier de Champlain

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de lire et de commenter, en tout ou en partie, le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (PPMV).

Crédit photos AMFM

Coordonnées de l'Agence :

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

500, avenue Broadway, Shawinigan, QC G9N 1M3

Téléphone : 819.536.2442 Télécopieur : 819.536.4002

Courriel : amfm@agence-mauricie.qc.ca Site Web : www.agence-mauricie.qc.ca

Référence suggérée : AMFM. 2017. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie, Tome 3 – Plan d'action 22 pages

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte	1
2. Plan d'action	1
3. Suivi des actions et cibles retenues	13
4. Programmation budgétaire des travaux sylvicoles	16
4.1 Historique 2011-2016.....	16
4.2 Programmation 2016-2020	18
4.3 Programmation à long terme	18
5. Consultations	20
5.1 Commentaires et modifications principales découlant de la consultation	20
6. Conclusion.....	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 61 : Historique des travaux d'aménagement par périodes quinquennales (1996-2015)	16
Tableau 62 : Historique annuel des travaux d'aménagement des 5 dernières années (2011-2015)	17
Tableau 63 : Historique annuel moyen des investissements des 5 dernières années (2011-2015)	17
Tableau 64 : Programmation annuelle des travaux d'aménagement des 5 premières années (2016-2020)	18
Tableau 65 : Programmation annuelle moyenne des investissements des 5 premières années (2016-2020)	18
Tableau 66 : Programmation annuelle des travaux d'aménagement par périodes quinquennales (2016-2035)	19
Tableau 67 : Cédule de consultations	20

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
AMFM	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes
CF	Conseillers forestiers
CLE	Centre local d'emplois
CP	Coupes progressives
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
ÉFLT	École forestière de La Tuque
EMVS	Espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être
F	Feuillus
HA	Hectare
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organismes de bassin versant
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAF	Plan d'aménagement forestier
PCX	Ponceaux
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produit forestier non ligneux
PMB	Programme de mobilisation des bois
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
R	Résineux
RPF	Registre des producteurs forestiers
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SMVFP	Service de la mise en valeur des forêts privées (MFFP)
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies
SPB	Syndicats de producteurs de bois
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette

1. MISE EN CONTEXTE

Le Tome 3 est la dernière partie du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV).

Son contenu découle des orientations et objectifs fixés par les partenaires régionaux. Il propose un plan d'action qui vise à répondre aux problématiques régionales. Dans la perspective d'assurer un suivi au plan d'action, des indicateurs et des cibles ont été fixés pour quelques-unes des actions. Finalement, le document est complété par une proposition de programmation de travaux sylvicoles à réaliser dans la perspective d'un développement durable des forêts privées de la Mauricie.

Les actions proposées rejoignent la volonté des partenaires régionaux de maintenir une forêt en santé, mise en valeur et protégée pour l'ensemble de ses ressources par des propriétaires actifs et impliqués. La participation des acteurs régionaux est importante à tous les niveaux afin de favoriser la création de richesses économiques permettant des retombées sociales et environnementales pour la région.

Le plan d'action est un outil dynamique qui pourra être modulé au gré des nouvelles réalités sur le territoire.

2. PLAN D'ACTION

Ce sont 12 enjeux qui ont été identifiés et regroupés selon les 3 sphères du développement durable. Il y a 4 enjeux économiques, 4 enjeux environnementaux et 4 enjeux sociaux. Ces enjeux chapeautent 30 objectifs en tout. Plusieurs actions ont été identifiées afin d'atteindre en tout ou en partie les objectifs. Pour chacune des actions, une priorité et un ou des organismes responsables sont identifiés dans le tableau du plan d'action.

Toutes ces actions proposées visent la concrétisation des objectifs du PPMV en fixant l'atteinte de résultats principalement sur l'horizon 2016-2020, mais au-delà pour certaines.

Le développement durable passe par l'intégration des préoccupations sociales et environnementales aux décisions à caractères économiques. Cette préoccupation de la population est d'autant plus présente pour la réalisation d'actions/interventions en forêt privée que celle-ci est localisée à proximité des milieux de vie des mauriciens.

Les différents enjeux ont été classés selon qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociaux :

Enjeux économiques

Des enjeux qui visent la création de la richesse à partir des ressources forestières

- **Optimisation de la production de fibre dans le respect de la possibilité forestière**
La récolte de la matière ligneuse dans les limites de la capacité de produire de la forêt privée mauricienne.
- **Diversification des activités et mise en valeur des autres ressources du milieu forestier**
La diversification passe notamment par la mise en place de projets viables et pérennes dans de nouveaux secteurs en émergence ou dans des secteurs bien établis, par exemple, valorisation de la biomasse, produits forestiers non ligneux (PFNL).
- **Création de valeur**
L'optimisation des investissements par la réalisation d'activités générant de la richesse collective.
- **Protection des investissements sylvicoles déjà consentis**
La sécurisation des travaux d'aménagement afin d'en assurer les résultats escomptés.

Enjeux environnementaux

Des enjeux qui visent le maintien de l'intégrité des écosystèmes forestiers

- **Maintien de la biodiversité**
La prise en compte des caractéristiques écologiques en favorisant un aménagement écosystémique.
- **Maintien d'une forêt en santé**
Un aménagement des forêts minimisant l'impact des espèces envahissantes, des insectes ravageurs et des pathogènes sur la santé des forêts
- **Protection des sols et de l'eau**
L'adoption de pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers ainsi que des cours d'eau et leur bande riveraine.
- **Protection des espèces à statut précaire, des territoires de conservation et des espèces sensibles**
La sensibilisation des intervenants à la protection et la conservation des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et autres milieux sensibles

Enjeux sociaux

Des enjeux qui visent une forêt dynamique qui contribue au milieu de vie des mauriciens

- **Rétention et recrutement de la main-d'œuvre forestière**
L'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière et le développement des opérations mécanisées dans l'aménagement des forêts
- **Recherche d'un équilibre entre les attentes de la collectivité et les droits des propriétaires entre autres par le maintien de la qualité visuelle des paysages**
Le respect du voisinage en adoptant des pratiques qui contribuent à l'harmonie des usages dans la recherche d'un équilibre entre les attentes de la collectivité et les droits des propriétaires
- **Implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé**
La promotion de l'aménagement forestier auprès des propriétaires et la sensibilisation aux bienfaits des interventions sylvicoles sur l'ensemble des valeurs.
- **Diffusion de l'information, acquisition et transfert de connaissances**

Éléments à considérer dans les 3 tableaux du plan d'action :

- Les 12 enjeux sont classés selon qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociaux. Un tableau pour chacun.
- Objectifs : Chaque enjeu se voit associer des objectifs, des actions, une priorité et un responsable.
- Actions : Plusieurs actions peuvent être proposées pour un même objectif.
- Priorité : Le niveau de priorité défini ne fait pas foi de l'importance de l'action. Des choix doivent être faits !
- Responsable ou intervenant impliqué : organisation qui détient l'information et peut s'impliquer pour réaliser l'action ou en assurer le suivi.
- Les actions sont réalisées chez des propriétaires, mais ces derniers ne sont pas impliqués au niveau « technique » et n'ont pas de responsabilité individuelle dans le plan d'action.

Tableaux du plan d'action

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Niveau de priorité :
 1- Urgent
 2- Moyen
 3- Faible

Enjeux économiques		Objectifs	#	Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
Optimisation de la production de fibre de valeur optimale dans le respect de la possibilité forestière	1	Favoriser un aménagement intensif	1.1	Planter des essences adaptées aux sites	1	Conseillers forestiers (CF)
			1.2	Entretien des plantations et éducation des peuplements naturels	1	AMFM, CF
			1.3	Collaborer à la recherche de débouchés pour le bois des premières éclaircies	2	MFFP, SPB
			1.4	Favoriser la production de tiges d'avenir par des traitements d'élagage et de tailles de formation	2	AMFM, CF, MFFP
	2	Maintenir et améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers (qualité, quantité et valeur)	2.1	Développer des scénarios de récolte des peuplements mélangés	2	AMFM, CF, MFFP
			2.2	Réaliser des interventions favorisant l'amélioration des peuplements, l'augmentation de la proportion de tiges de qualité et le maintien des proportions d'essences compagnes	1	AMFM, CF, MFFP - SMVFP

Enjeux économiques		Objectifs	#	Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
			2.3	Documenter et poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques aux feuillus nobles (ex. CP Abris, CP de croissance,...)	2	AMFM, CF, MFFP - SMVFP
			2.4	Favoriser la croissance de bois de qualité dans des délais plus courts	2	AMFM, CF
			2.5	Remettre en production les superficies mal régénérées	2	AMFM, CF
	3	Augmenter les superficies forestières sous aménagement	3.1	Suivre les superficies couvertes par un plan d'aménagement forestier (PAF)	2	AMFM
			3.2	Cibler le recrutement de propriétaires situés dans des secteurs forestiers (ex. : massifs forestiers)	2	CF
	4	Favoriser l'aménagement forestier de la forêt privée par la mise en place d'une réglementation adaptée à la protection du couvert forestier	4.1	Participer aux consultations sur les prochains schémas d'aménagement	2	AMFM, CF, Territoires (MRC et Villes)
			4.2	Supporter le monde municipal dans l'application d'une réglementation	1	AMFM, CF, Territoires (MRC et Villes)
			4.3	Accompagner les autorités municipales (villes et MRC) dans l'uniformisation (harmonisation) de la réglementation à l'échelle de la région	2	AMFM, CF, Territoires (MRC et Villes)
	5	Assurer la durabilité des approvisionnements en bois, diversifier et augmenter le panier de produits de qualité pour l'industrie de la transformation de bois	5.1	Faire connaître aux intervenants régionaux la disponibilité de la ressource ligneuse en quantité, essence et localisation	1	AMFM, CF, SPB
			5.2	Documenter les besoins en fibres de l'industrie et les flux de bois de la forêt privée	3	Industriels forestiers, SPB
			5.3	Évaluer les grandes tendances à venir dans les produits du bois en collaboration avec les industriels et les centres de recherche	3	Industriels forestiers, MFFP – Recherche, SPB

Enjeux économiques		Objectifs	#	Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
			5.4	Mettre en œuvre des stratégies pour répondre aux besoins en fibres de l'industrie, tout en favorisant la récolte optimale sur forêt privée (ex. : <i>Politique nationale de mobilisation des bois</i>)	2	AMFM, CF, Industriels forestiers, MFFP
			5.5	Assurer la durabilité des approvisionnements en bois, diversifier et augmenter le panier de produits de qualité pour l'industrie de la transformation de bois	1	AMFM, SPB
Diversification des activités et mise en valeur des autres ressources du milieu forestier	6	Créer de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse	6.1	Produire un état de situation (richesse créée actuelle et potentielle) des différents produits et services issus de la forêt et définir qui en tire les bénéfices	2	Entreprises de transformation de PFNL, Filière mycologique, SPBM
			6.2	Intégrer un volet faunique ou produits forestiers non ligneux (PFNL) dans les PAF afin de susciter un intérêt pour l'aménagement forestier	2	CF
			6.3	Explorer le potentiel « multiressources » du territoire privé mauricien	3	Entreprises de transformation de PFNL, Filière mycologique, SPBM
	7	Favoriser l'émergence et le développement de projets associés à la récolte et à la transformation des PFNL	7.1	Favoriser le réseautage et le maillage des intervenants impliqués dans des projets de recherche, d'essai et expérimentation	3	Entreprises de transformation de PFNL, Filière mycologique, SPBM
	8	Favoriser la valorisation de la biomasse de façon durable	8.1	Produire un état de situation de la biomasse disponible (actuelle et potentielle) et définir qui en tire les bénéfices	2	AMFM. SPB
			8.2	Suivre l'évolution des pratiques de récolte de biomasse et explorer les perspectives de mise en marché	3	AMFM, CF, MFFP, SPB

Enjeux économiques		Objectifs	#	Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
			8.3	Suivre l'évolution des connaissances de l'impact de la récolte de biomasse forestière sur la fertilité des sols	3	MFFP-Recherche
	9	Favoriser la mise en valeur des érablières à potentiel acéricole	9.1	Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans les prescriptions sylvicoles	1	AMFM, CF
			9.2	Établir un portrait réel de l'état de santé des érablières et leur potentiel acéricole	2	MAPAQ, Territoires (MRC et Villes) - PDZA
			9.3	Soutenir la réglementation applicable aux sites à potentiel acéricole	3	AMFM, CF, Territoires (MRC et Villes)
Création de valeur	10	Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles	10.1	Améliorer l'efficacité opérationnelle par la réalisation de scénarios sylvicoles optimaux selon le site à aménager	1	AMFM, CF, MFFP
			10.2	Récupérer les volumes de bois affectés par des perturbations naturelles et des maladies	1	AMFM, CF, MFFP
	11	Développer une synergie entre les programmes gérés par l'Agence et les programmes complémentaires offerts par le milieu	11.1	Garder une veille sur les programmes existants pour du nouveau financement pour la réalisation de travaux et la formation des propriétaires	2	AMFM, Partenaires régionaux
			11.2	Analyser « l'inter complémentarité » des programmes du milieu avec ceux gérés par l'Agence	2	AMFM, Territoires (MRC et Villes)
Protection des investissements sylvicoles déjà consentis	12	Suivre les plantations	12.1	Documenter l'état des plantations sur le territoire de l'Agence à partir des suivis 2 et 5 ans et s'assurer qu'elles atteignent un état « dégagé » ou « libre de croître » à 8 ans	2	AMFM, CF

Enjeux économiques		Objectifs	#	Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
	13	Encourager l'engagement du propriétaire	13.1	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des notaires sur la protection des investissements consentis en travaux sylvicoles lors des transactions de vente de lots boisés	2	AMFM
	13.2		Prioriser les investissements chez des producteurs engagés qui respectent les scénarios sylvicoles établis (qui protègent les investissements passés)	1	AMFM, CF	
	13.3		Responsabiliser les propriétaires en favorisant leur participation dans le financement des travaux	3	AMFM, CF	

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Enjeux environnementaux		Objectifs		Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
Maintien de la biodiversité	14	Encourager l'aménagement écosystémique et une sylviculture inspirée par les caractéristiques des forêts préindustrielles	14.1	Identifier, au Plan d'aménagement forestier (PAF) et noter à la prescription, les éléments de biodiversité observés dont, entre autres, les habitats fauniques, les milieux sensibles et les EMV	3	CF
			14.2	Favoriser la répartition et augmenter la quantité de vieilles forêts sur le territoire privé mauricien	3	AMFM, CF, Territoires (MRC et Villes)
			14.3	Permettre la rétention d'attributs particuliers (chicot, gros arbres, essences compagnes) sans déclasser les traitements commerciaux	3	AMFM, CF, MFFP
	15	Favoriser la connectivité entre les massifs forestiers	15.1	Suivre la problématique avec les villes et MRC et cartographier l'état et les principaux besoins de connectivité	3	OBV, Territoires (MRC et Villes), SPBM

Enjeux environnementaux		Objectifs		Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
			15.2	Proposer des pistes de mise en œuvre pour assurer la connectivité entre les massifs forestiers	3	OBV, Territoires (MRC et Villes), SPBM
	16	Maintenir la pérennité des espèces végétales cueillies en forêt	16.1	Appuyer les initiatives permettant de favoriser <i>la pérennité des espèces végétales cueillies en forêt</i>	1	AMFM, CF, MFFP, MDDELCC
	17	Maintenir la qualité des habitats fauniques reconnus et des territoires d'intérêt écologiques inscrits aux schémas d'aménagement des territoires	17.1	Identifier, au Plan d'aménagement forestier (PAF) et noter à la prescription, les éléments de biodiversité observés	2	CF
Maintien d'une forêt en santé	18	Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts	18.1	Mettre en application des stratégies sylvicoles réduisant la vulnérabilité aux perturbations naturelles	2	AMFM, CF, MFFP -SMVFP
			18.2	Poursuivre les efforts d'application du modèle préventif contre la TBE	2	AMFM, CF, MFFP-SMVFP, SOPFIM
	19	Prendre en compte les impacts actuels des changements climatiques et des espèces envahissantes	19.1	Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui visent une meilleure adaptation aux changements climatiques	3	AMFM, CF, MFFP-SMVFP
Protection des sols et de l'eau	20	Protéger et améliorer la qualité de l'eau	20.1	Sensibiliser et responsabiliser les conseillers et entrepreneurs forestiers à une meilleure planification de la voirie forestière et des traverses de cours d'eau	2	AMFM, CF, SPB
			20.2	Sensibiliser et responsabiliser les intervenants à minimiser l'érosion et l'apport de sédiments dans les cours d'eau	1	AMFM, CF, OBV, Territoires (MRC et Villes)

Enjeux environnementaux		Objectifs		Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
			20.3	Collaborer avec les Organismes de bassin versant (OBV) à la réalisation d'actions prévues au Plan directeur de l'eau (PDE)	3	AMFM, CF, OBV
			20.4	Sensibiliser les intervenants à l'obtention des permis requis et à l'identification des irrégularités et des infractions potentielles aux divers lois et règlements qui seraient commises lors des interventions touchant les milieux aquatiques, riverains, humides	1	AMFM, CF, Territoires (MRC et Villes)
	21	Protéger les milieux humides	21.1	Sensibiliser les propriétaires et les conseillers forestiers à l'importance des nombreuses fonctions d'un milieu humide	2	AMFM, CF
			21.2	Intégrer les milieux humides au PAF et tenir compte des mesures associées dans la réglementation pour proposer des modalités d'intervention pour le propriétaire	1	CF
	22	Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de protéger les sols forestiers.	22.1	Viser à minimiser les pertes de superficies productives liées au réseau routier et à l'orniérage	1	CF, Entrepreneurs, Propriétaires
	23	Favoriser la création ou le maintien d'un réseau d'aires protégées cohérent avec les autres usages du milieu forestier et représentatif des différents écosystèmes du territoire	23.1	Sensibiliser les conseillers et les producteurs forestiers en matière d'aires protégées (Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), espèces à statut précaire ou susceptibles de l'être (EMSV), milieu sensible...) afin qu'ils adoptent des pratiques responsables	3	AMFM, CF, MFFP
23.2			Obtenir les informations sur les EFE, espèces menacées et vulnérables et espèces à statut précaire, milieu sensible (banque de données)	2	AMFM, MFFP	

Enjeux environnementaux		Objectifs		Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
			23.3	Identifier les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles dans les PAF et proposer des mesures d'atténuation https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/1/121/Faune/Mesures_protec.asp	3	AMFM, CF
			23.4	Collaborer avec les organismes de conservation reconnus pour la création d'aires protégées avec les propriétaires prêts à s'engager dans une démarche légale de conservation volontaire	3	AMFM, CF, MFFP, Territoires (MRC et Villes)
			23.5	Communiquer toute mention d'EMVS faunique au MFFP	1	AMFM, CF, Territoires (MRC et Villes)

ENJEUX SOCIAUX

Enjeux sociaux		Objectifs		Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
Rétention et recrutement de la main-d'œuvre forestière	24	Encourager et soutenir la mise en place de mesures favorisant la rétention, le recrutement et la formation de la main-d'œuvre forestière	24.1	Sonder les entrepreneurs pour connaître la problématique et leurs besoins concernant la main-d'œuvre	2	AMFM, CF, CLE, Entrepreneurs, SADC
			24.2	Mettre en place une table de concertation régionale traitant des problématiques et solutions à la main-d'œuvre forestière	2	AMFM, CF, CLE, ÉFLT, Entrepreneurs, SADC
			24.3	Former de la main-d'œuvre pour les coupes sélectives	1	AMFM, CF, Commissions scolaires, ÉFLT, Entrepreneurs
			24.4	Collaborer aux différentes réflexions gouvernementales sur la main-d'œuvre forestière	2	AMFM, CF, CLE

Enjeux sociaux		Objectifs		Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
			24.5	Favoriser la polyvalence des travailleurs forestiers et une durée de travail sur un plus grand nombre de semaines	2	AMFM, CF, Entrepreneurs
			24.6	Contribuer à la mise en place de modalités administratives facilitant : - la confirmation des enveloppes budgétaires tôt en début de saison ou sur plus d'une saison - l'obtention rapide de fonds dédiés à l'aménagement	2	AMFM, MFFP-SMVFP
			24.7	Favoriser des conditions de travail intéressantes aux travailleurs	2	MFFP, CF, Entrepreneurs
			24.8	Participer à des journées d'information sur les métiers forestiers	3	AFVSM, AMFM, CF, CLE, Entrepreneurs, SADC
			24.9	Formule de mentorat pour soutenir le développement de nouvelles entreprises ou permettre à des entreprises existantes de prendre de l'expansion	2	AMFM, CF, CLE, Entrepreneurs, SADC
	25	Favoriser le développement de la mécanisation des opérations sylvicoles en forêt privée	25.1	Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente	2	AMFM, CF, CLE, Entrepreneurs, MFFP, SADC
			25.2	Diversifier l'offre d'équipements mécanisés afin de répondre au contexte de la forêt privée	3	CF, Entrepreneurs
Recherche d'un équilibre entre les attentes de la collectivité et les droits des	26	Contribuer à conserver l'aspect esthétique du territoire (ex. : maintien de la qualité visuelle des paysages)	26.1	Favoriser la récolte partielle et s'adapter au relief dans les endroits plus sensibles	2	AMFM, CF, Entrepreneurs, Territoires (MRC et Villes)
			26.2	Respecter les modalités prescrites près des sites d'intérêt esthétique	1	AMFM, CF, Entrepreneurs, Territoires (MRC et Villes)

Enjeux sociaux		Objectifs		Actions	Priorité	Responsable ou intervenant impliqué
propriétaires			26.3	Prendre en compte les notions écosystémiques et sylvicoles dans la protection des paysages	2	AMFM, CF, Entrepreneurs, Territoires (MRC et Villes)
Implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé	27	Encourager plus de propriétaires à aménager et à récolter	27.1	Développer de nouvelles stratégies de recrutement de propriétaires forestiers « inactifs » (ex. : par les réseaux sociaux)	1	AMFM, CF
			27.2	Valoriser les interventions sylvicoles (trouver une façon de vulgariser les impacts de l'aménagement en forêt privée sur la vitalité régionale ...)	2	AMFM, CF, Territoires (MRC et Villes)
			27.3	Augmenter les volumes récoltés par l'élaboration de projets mobilisateurs	2	AMFM, CF, SPB
			27.4	Démystifier l'utilisation d'équipements mécanisés pour réaliser les opérations de récolte	2	AMFM, CF, Entrepreneurs, SPB
Diffusion de l'information, acquisition et transfert de connaissances	28	Promouvoir l'aménagement forestier durable et l'application des saines pratiques en forêt privée	28.1	Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable	2	AMFM, CF
			28.2	Sensibiliser les municipalités aux retombées positives de l'aménagement forestier en terre privée	2	AMFM, CF
	29	Développer des outils et des activités de formation pour les propriétaires	29.1	Soutenir les initiatives de transfert de connaissances et offrir des formations sur les aspects opérationnels de l'aménagement forestier	2	AMFM, SPB
			29.2	Actualiser le site Web de l'Agence pour le rendre plus attractif	2	AMFM
	30	Faire connaître les enjeux de la forêt privée régionale auprès des acteurs régionaux	30.1	Réaliser les actions prévues au PPMV	1	AMFM
			30.2	Assurer le suivi, l'évaluation et la communication continus de la performance du PPMV	2	AMFM

3. SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES

Il est possible de définir un indicateur et une cible pour quelques-unes des actions définies au plan d'action.

Ces indicateurs permettront d'évaluer l'atteinte des cibles. Considérant les ressources disponibles, la précision des données et les fluctuations annuelles « anormales » qui pourraient découler d'un évènement particulier, il apparaît pertinent de faire une évaluation quinquennale des indicateurs. Les résultats moyens donnent une tendance plus objective de l'atteinte des cibles. L'Agence est responsable de recueillir et compiler les données permettant le suivi des indicateurs dans la mesure où elle y a accès.

Actions liées aux enjeux économiques

#	Action	Indicateur	Situation actuelle	Cible	Suivi
1.2	Entretien des plantations et éduquer les peuplements naturels	% Superficies libres de croître après 8 ans (visite annuelle des plantations de 8 ans)	En 2017, visitez les plantations de 2009 :	100 %	5 ans
1.4	Favoriser la production de tiges d'avenir par des traitements d'élagage et de tailles de formation	Répertorier les superficies élaguées	Superficies élaguées pour la période quinquennale de 2011-2015 : 6 ha 2006-2010 : 123 ha	Augmenter	5 ans
2.3	Documenter et poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques aux feuillus nobles (ex. CP d'Abris, CP de croissance, ...)	Superficies traitées en coupes de régénération dans des peuplements feuillus tolérants	Superficies traitées pour la période quinquennale de 2011-2015	Augmenter	5 ans
3.1	Suivre les superficies couvertes par un plan d'aménagement forestier (PAF)	Nb de lots enregistrés Superficies forestières enregistrées	en avril 2017 = 4 936 lots 347 466 ha	Augmenter	5 ans
3.2	Cibler le recrutement de propriétaires situés dans des secteurs forestiers	Nb de producteurs inscrits au Registre des producteurs forestiers (RPF)	en avril 2017 = 1 210	Augmenter	5 ans

#	Action	Indicateur	Situation actuelle	Cible	Suivi
9.1	Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans les prescriptions sylvicoles (érablières avec dépérissement)	Nb de diagnostics réalisés / Superficies de travaux réalisés dans les érablières en dépérissement	Dernier quinquennal : 2011-2015 : x ha ou x diagnostics	Augmenter	5 ans
10.2	Récupérer les volumes de bois affectés par des perturbations naturelles et des maladies	% Superficies récupérées P/R aux superficies infestées	Rien de répertorié pour la TBE en 2017	Maximum des superficies infestées	5 ans
12.1	Documenter l'état des plantations sur le territoire de l'Agence à partir des suivis 2 et 5 ans et s'assurer qu'elles atteignent un état « dégagé » ou « libre de croître » à 8 ans	% plantation libre de croître p/r aux plantations totales	En 2017, visiter les plantations de 2009	100 %	5 ans

Actions liées aux enjeux environnementaux

#	Action	Indicateur	Situation actuelle	Cible	Suivi
14.2	Favoriser la répartition et augmenter la quantité de vieilles forêts sur le territoire privé mauricien	Superficies de vieilles forêts	Suivi avec les inventaires du MFFP et le service d'aménagement des territoires (Villes et MRC)	Augmenter	10 ans
14.3	Permettre la rétention d'attributs particuliers (chicot, gros arbres, essences compagnes) sans déclasser les traitements commerciaux	Ajout aux références techniques du MFFP	Non considéré dans les activités actuellement financées	Oui	5 ans

Actions liées aux enjeux sociaux

#	Action	Indicateur	Situation actuelle	Cible	Suivi
24.1	Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente	% des superficies mécanisées P/R manuelles	2011-2015* : 68 ha / 1628 ha (4%) 2016-2017 : 113 ha / 271 ha (42 %) des superficies mécanisées Tech. Mobilisation des bois : 25 ha / 183 ha (14 %)	Augmenter	5 ans
26.2	Développer de nouvelles stratégies de recrutement de propriétaires forestiers « inactifs » (ex par les réseaux sociaux)	Nb de nouveaux producteurs enregistrés au RPF	Dernier quinquennal : 2011-04-01 au 2016-03-31 : 360 nouveaux producteurs (Codes permanents entre #31115 à #39634)	Augmenter	5 ans

* Activité distincte depuis 2014-2015, avant pas de distinction entre les travaux mécanisés et les conventionnels

4. PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE DES TRAVAUX SYLVICOLES

4.1 HISTORIQUE 2011-2016

Le Tableau 61 présente l'historique des travaux sylvicoles par période quinquennale depuis 1996. Cet historique concerne uniquement les travaux financés par les programmes de l'Agence. Les propriétaires peuvent réaliser des travaux sylvicoles sur leur propriété avec le support financier du programme de remboursement de taxes foncières ou d'un autre programme (ex : programme d'aménagement durable des forêts - PADF) géré par la région ou sans le support financier d'un programme.

Il est important de noter une nette diminution du niveau de reboisement depuis le dépôt du PPMV en 2001. Essentiellement, le premier PPMV proposait d'orienter les investissements vers les peuplements naturels et de travailler prioritairement avec la régénération naturelle établie.

TABLEAU 61 : HISTORIQUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAR PÉRIODES QUINQUENNALES (1996-2015)

Groupes de travaux		Superficie en hectares (ha)								Moyenne annuelle sur 20 ans	
		Moyenne annuelle par périodes quinquennales									
		1996-2000	2001-2005		2006-2010		2011-2015				
Préparation de terrain	ha	510	231		165		118		256		
Mise en terre des plants	1 000 plts	1 508	812		499		442		816		
Superficies reboisées	ha	711	381		235		204		383		
		87 %	619	89 %	340	89 %	208	94 %	192	89 %	340
	<i>Reboisement plantation</i>										
	<i>Enrichissement/regarni</i>	13 %	92	11 %	41	11 %	27	6 %	12	11 %	43
Entretien de plantation	ha	534	641		571		444		548		
Traitements non commerciaux	ha	212	229		308		157		227		
Traitements intermédiaires	ha	7	15		36		43		25		
Traitements commerciaux	ha	253	316		297		326		298		
	<i>En peuplements résineux</i>	39 %	98	51 %	162	49 %	145	68 %	221	52 %	156
	<i>En peuplements feuillus</i>	61 %	155	49 %	154	51 %	152	32 %	105	48 %	142
	<i>En plantations résineuses</i>	0 %	0	28 %	87	33 %	99	51 %	167	30 %	88
	<i>En peuplements naturels</i>	100 %	253	72 %	229	67 %	198	49 %	159	70 %	210
TOTAL		2 227	1 813		1 612		1 292		1 737		

Au cours des vingt dernières années, la programmation annuelle a été influencée d'abord par les besoins de la clientèle des agents livreurs (avant 2001), plus tard par le premier PPMV (2002-2007), puis la rencontre des partenaires de 2005 a imposé aux agences des gains de productivité concrétisés par l'adoption d'un plan d'action 2007-2010, la crise économique a modulé la livraison des programmes entre 2007 et 2012, et

finalement, le Rendez-vous de la forêt privée de 2011 a modulé les dernières années. Les Tableaux 62 et 63 s'attardent plus particulièrement au dernier quinquennal de l'historique, la période 2011-2015.

TABLEAU 62 : HISTORIQUE ANNUEL DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (2011-2015)

Groupe de travaux	Superficie en hectares (ha)									
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
Préparation de terrain	111		103		170		120		86	
Plantation	159		140		278		201		183	
Enrichissement / Regarni	25		20		11		3		3	
Entretien de plantation	372		452		285		553		558	
Élagage / Tailles	99		54		70		55		8	
Protection / Protecteurs	1		6		2		2		7	
Travaux non commerciaux	281		176		150		133		45	
Fertilisation d'érablières	32		12		13		-		22	
Traitement intermédiaire	71		53		20		31		38	
Travaux commerciaux	377		355		375		230		290	
<i>En peuplements résineux</i>	45 %	169	43 %	152	59 %	222	58 %	133	55 %	161
<i>En peuplements feuillus</i>	55 %	208	57 %	203	41 %	153	42 %	98	45 %	130
<i>En plantations résineuses</i>	59 %	222	52 %	185	77 %	289	83 %	192	74 %	214
<i>En peuplements naturels</i>	41 %	155	48 %	170	23 %	85	17 %	39	26 %	77
TOTAL	1 529		1 371		1 373		1 326		1 241	

TABLEAU 63 : HISTORIQUE ANNUEL MOYEN DES INVESTISSEMENTS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (2011-2015)

	Groupe de travaux	Unités/année	Unité	\$/année	\$/unité	%
Travaux non-commerciaux	Préparation de terrain	118	ha	118 899 \$	1 010 \$	8 %
	Mise en terre	442	1 000 plants	163 891 \$	371 \$	11 %
		204	ha		802 \$	
	Entretien de plantation / Régénération	444	ha	550 387 \$	1 088 \$	37 %
	Élagage / Tailles	57	ha			
	Protection	4	ha			
	Travaux non commerciaux	157	ha	188 807 \$	1 130 \$	13 %
	Fertilisation d'érablière	16	ha			
Traitement intermédiaire	43	ha	41 975 \$	981 \$	3 %	
Travaux commerciaux	Plantations résineuses	167	ha	405 848 \$	1 247 \$	27 %
	Peuplements naturels résineux	54	ha			
	Peuplements naturels feuillus	105	ha			
Autres	<i>Voirie forestière (ponceaux)</i>	4	<i>Pcx</i>	12 818 \$	3 254 \$	1 %
	<i>Plan d'aménagement forestier</i>	103	<i>Plan</i>	32 665 \$	311 \$	3 %
	<i>Rencontre de producteurs</i>	31	<i>visite</i>	3 920 \$	125 \$	0 %
	TOTAL	1 362		1 524 897 \$		

4.2 PROGRAMMATION 2016-2020

Les deux premières années présentées au Tableau 64 reproduisent la programmation réelle (finale pour 2016-2017 et programmée pour 2017-2018). L'ajout du programme de mobilisation des bois (PMB) en 2016-2017 implique la réalisation de travaux supplémentaires qui n'ont pas été réalisés. La situation implique que pour la deuxième année du programme (2017-2018), des travaux supplémentaires sont à réaliser pour utiliser l'enveloppe budgétaire disponible.

TABLEAU 64 : PROGRAMMATION ANNUELLE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES 5 PREMIÈRES ANNÉES (2016-2020)

Groupe de travaux	Superficies programmées (ha)									
	2016-2017*		2017-2018**		2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	unité	%	unité	%	unité	%	unité	%	unité	%
Préparation de terrain (ha)	101	7%	260	8%	190	10%	190	10%	190	10%
Plantation (ha)	178	13%	200	8%	210	13%	210	13%	210	13%
Entretien de plantation (ha)	209	23%	355	24%	305	30%	305	30%	305	30%
Travaux non commerciaux (ha)	334	30%	370	22%	285	25%	285	25%	285	25%
Travaux commerciaux (ha)	271	27%	1 000	38%	290	22%	290	22%	290	22%
TOTAL	1 093		2 185		1 280		1 280		1 280	

* Finale ** Prévisionnelle

% du budget annuel

La programmation des trois dernières années du quinquennal est basée sur l'historique budgétaire au programme de 1,5 M\$ par année. La programmation moyenne suggérée pour les trois dernières années du quinquennal est détaillée au Tableau 65.

TABLEAU 65 : PROGRAMMATION ANNUELLE MOYENNE DES INVESTISSEMENTS DES 5 PREMIÈRES ANNÉES (2016-2020)

Groupe de travaux	Unités/année	Unité	\$/année	\$/unité	%
Préparation de terrain	190	ha	152 250 \$	802 \$	10%
Plantation	420	1000 plants	194 250 \$	462 \$	13%
	210	ha		924 \$	
Entretien plantation/régénération	305	Ha	453 000 \$	1 485 \$	30%
Travaux non commerciaux	285	Ha	369 750 \$	1 295 \$	25%
Travaux commerciaux	290	Ha	330 750 \$	1 139 \$	22%
TOTAL	1280	Ha	1 500 000 \$	1 172 \$	

4.3 PROGRAMMATION À LONG TERME

La confection de prévisions à long terme au-delà de 2020 représente un exercice plutôt hasardeux considérant que la programmation de travaux est fonction des montants alloués aux programmes et des montants d'aide octroyés selon l'activité. Deux éléments liés à des décisions gouvernementales qui ne sont pas contrôlées par l'Agence : L'enveloppe budgétaire dédiée aux programmes est votée annuellement par le

gouvernement, et il en est de même pour la liste des activités financées par les programmes dont les taux d'aide financière alloués (% de contribution) sont définis par le Ministre.

Pour les fins de l'exercice, nous avons considéré une enveloppe annuelle de 1,5 M\$ et une hausse des taux moyens d'aide financière de 5 % par période de 5 ans. Les travaux en chaîne, préparation de terrain, mise en terre et dégagement, impliquent un financement régulier. La protection de ces investissements est prioritaire même si les superficies entretenues vont au-delà de la programmation annuelle.

Dans sa volonté d'accroître l'approvisionnement des usines de transformation du bois par la forêt privée, le financement supplémentaire du MFFP est orienté vers les traitements de coupes commerciales. L'accroissement du niveau de récolte risque d'augmenter les superficies à remettre en production par le reboisement. La protection de ces investissements implique une augmentation des travaux d'entretien de plantation pour les prochaines années. Une partie de ces superficies devra être reboisée. Pour les fins de l'exercice, le niveau de préparation de terrain pour les prochains quinquennaux a été fixé à 200 hectares.

La programmation annuelle de travaux est largement influencée par les orientations de livraison qui sont définies par le Ministre (liste d'activités et balises techniques) et la volonté des propriétaires de réaliser des travaux d'aménagement forestier dans leur boisé. L'aide financière des programmes offre un incitatif à l'aménagement des forêts privées dans un objectif de production et de récolte de matière ligneuse, mais les propriétaires choisissent ou non d'en bénéficier.

Le profil des propriétaires a évolué dans le temps. L'aménagement forestier et la production de matière ligneuse ne sont plus des activités prioritaires pour la majorité des propriétaires forestiers. Ils ont souvent moins d'intérêt pour la récolte alors que leurs motivations de posséder un lot passent d'abord par le plaisir, les loisirs et la détente. La diversification des propriétaires pourrait impliquer une nouvelle approche des organismes leur offrant des services et de la part du gouvernement souhaitant les inciter à récolter du bois dans leurs forêts (réf. : « Comparaison de profils, motivations et comportements entre les nouveaux et les anciens propriétaires forestiers non industriels au Québec (Canada) » <http://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2017/02/Comparaison-nouveau-et-ancien-propr%C3%A9taires-forestiers.pdf>).

La programmation annuelle devra être dynamique et s'ajuster à la clientèle et aux orientations gouvernementales.

TABLEAU 66 : PROGRAMMATION ANNUELLE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAR PÉRIODES QUINQUENNALES (2016-2035)

Groupe de travaux	Période quinquennale							
	2016-2020		2021-2025		2026-2030		2031-2035	
	Unité	%*	Unité	%*	Unité	%*	Unité	%*
Préparation de terrain	190	10%	200	11%	200	12%	200	12%
Plantation	210	13%	225	15%	225	15%	225	16%
Entretien plantation/régénération	305	30%	330	34%	330	36%	330	38%
Travaux non commerciaux	285	25%	230	21%	211	20%	190	19%
Travaux commerciaux	290	22%	240	19%	200	17%	175	15%
TOTAL	1 280	ha	1 225	ha	1 165	ha	1 120	ha
Budget annuel prévu	1 500 000 \$		1 500 000 \$		1 500 000 \$		1 500 000 \$	

* % du budget annuel

5. CONSULTATIONS

5.1 COMMENTAIRES ET MODIFICATIONS PRINCIPALES DÉCOULANT DE LA CONSULTATION

Pour la consultation des trois Tomes du PPMV auprès des partenaires régionaux, les documents ont été transmis par courriel.

TABLEAU 67 : CÉDULE DE CONSULTATIONS

Document	Date de transmission	Date limite de réception des commentaires
Tome 1	courriel du 9 mai 2017	9 juin 2017
Tome 2		
Tome 3	courriel du 18 août 2017	15 septembre 2017

Les trois tomes du PPMV ont été transmis aux partenaires régionaux.

Liste des partenaires impliqués

Groupe de partenaire	Organisation	Adresse courriel
Les agents livreurs de programmes (8)	Conseillers forestiers de la région de Québec	c.bergeron@cfrq.ca
	Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice	bhbellerive@cfbsm.ca
	Groupement forestier de Champlain	gfchamplain@infoteck.qc.ca
	Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière	g.f.maskinonge@sogetel.net
	Groupement forestier de Portneuf	vincent.veer@gfportneuf.com
	Luc Bournival ing.f.	l64bournival@gmail.com
	Sylvafor inc.	srivard@sylvafor.com
	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	plupien@spbois.qc.ca
Les bassins versants	Association pour la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé)	michel.lambert@agirmaskinonge.com
	Bassin versant Saint-Maurice (BVSM)	info@bvsm.ca
	Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA)	p.dufour@capsa-org.com
	Société d'aménagement et demise en valeur du bassin versant de la Batiscan (SAMBBA)	s.duchesne@sambba.qc.ca
	Organisme de bassin versant des rivières du Loup et des Yamachiche	direction@obvrly.ca
Les territoires (6)	Agglomération de La Tuque	jproulx@ville.latuque.qc.ca
	MRC des Chenaux	yvan.magny@mrcdeschenaux.ca
	MRC Maskinongé	Isabelle.demers@mrc-maskinonge.qc.ca
	MRC Mékinac	louis.filteau@mrcmekinac.com
	Ville de Shawinigan	douellette@shawinigan.ca
	Ville de Trois-Rivières	magodin@v3r.net
Autres	MFFP	philippe.grenier@mffp.gouv.qc.ca
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	jpgansereau@upa.qc.ca

Tous les commentaires reçus ont été compilés dans une grille présentée au conseil d'administration. La grille de commentaires précise si les commentaires/suggestions ont fait l'objet ou non d'une modification aux documents.

Ultimement, l'Agence, conformément aux articles 151, 152 et 153 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) doit obtenir un avis de conformité de son PPMV aux schémas d'aménagements des MRC et Villes qui composent son territoire.

Extrait de la LADTF

151. L'agence transmet une copie du plan de protection et de mise en valeur au ministre ainsi qu'à toute municipalité régionale de comté dont le territoire est compris dans celui de l'agence.

152. Dans les 90 jours suivant la réception du plan, le conseil de la municipalité régionale de comté concernée doit donner à l'agence son avis sur le respect par le plan des objectifs de son schéma d'aménagement et de développement. Le secrétaire-trésorier signifie à l'agence, dans le délai prévu au premier alinéa, une copie certifiée conforme de la résolution formulant l'avis.

Lorsque le conseil de la municipalité régionale de comté fait défaut de transmettre son avis à l'agence, dans le délai prévu au premier alinéa, le plan est réputé respecter les objectifs du schéma d'aménagement et de développement.

Le plan est également réputé respecter ces objectifs à compter de la date où la municipalité régionale de comté donne, conformément au premier alinéa, un avis attestant ce respect.

153. Tout avis selon lequel le plan ne respecte pas les objectifs du schéma d'aménagement et de développement doit être motivé et peut contenir les suggestions de la municipalité régionale de comté quant à la façon d'assurer ce respect.

L'agence doit, dans les 90 jours qui suivent la réception de l'avis, modifier son plan de protection et de mise en valeur afin d'assurer le respect des objectifs du schéma.

6. CONCLUSION

La loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) prévoit, à l'article 149, que l'Agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable des forêts, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- 1° l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur
- 2° le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur

L'Agence doit, à la demande du ministre, dans les mêmes conditions que celles applicables à l'élaboration du plan initial, réviser son plan de protection et de mise en valeur (article 154).

La réalisation ou dans ce cas-ci, la mise à jour des connaissances (Tome 1 : Description du territoire et Tome 2 : Description de la forêt) ainsi que la réalisation du plan d'action (Tome 3) permettent aux partenaires régionaux de faire le point sur l'évolution de la situation depuis le premier exercice de concertation réalisé lors de la confection du premier PPMV en 2001.

Le régime de gestion de la forêt privée a beaucoup changé depuis la version initiale du plan en 2001. De la gestion d'un programme de mise en valeur des forêts privées (AMVFP) très régionalisé, les agences vivent le rapatriement de la gestion des programmes vers le MFFP provincial depuis 2011. Conséquemment, aujourd'hui, l'Agence dispose de moyens limités pour la mise en œuvre de son PPMV. Les partenaires devront recourir à différents programmes gérés au palier national, provincial ou régional, dont le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Dans un contexte évolutif des différents enjeux (économiques, environnementaux et sociaux), le plan d'action proposé devient un outil de planification stratégique, un plan d'affaires quinquennal de l'Agence (Rendez-vous 2011) qui doit être assez flexible pour répondre au contexte changeant (gouvernance, financement,...) et être adaptable pour permettre de répondre aux nombreux enjeux auxquels doivent faire face les acteurs de la forêt privée.



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

500, avenue Broadway, bureau 210
Shawinigan (Québec)
G9N 1M3 Canada

Téléphone (819) 536-2442
Télécopieur (819) 536-4002
Courriel : amfm@agence-mauricie.qc.ca